République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

Arrêté municipal n°**342/2026**

Du 30 octobre 2026

# ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION 25 RUE DE LA MAIRIE

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WOLFISHEIM,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2213-1, L2542-1 et suivants,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande formulée par la Société IVACOM pour le compte de l'entreprise ENSIO, en date du 30 Octobre 2026,

**CONSIDERANT** que pour permettre des travaux de réparation de conduite ORANGE cassée au niveau du 25 rue de la Mairie, il y a lieu de prendre des mesures spécifiques en matière de stationnement et de circulation ;

## ARRETE

**Article Ier :** **Durant la période du vendredi 30 octobre 2026 au vendredi 27 novembre 2026**, et pour une durée de 2 jours ouvrables maximum, uniquement entre 9h00 et 16h30 au plus, le stationnement et la circulation seront réglementés comme suit au niveau du 25 rue de la Mairie à Wolfisheim **dans l'emprise et aux abords du chantier :**

- **Stationnement interdit au droit du chantier,**
- **Empiètement sur la chaussée,**
- **Circulation alternée selon avancée du chantier : alternat manuel K10,**

**Article II :** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par la société chargée des travaux.

**Article III :** Si les travaux nécessitent une autorisation dite de permission de voirie, leur démarrage sera subordonné à la délivrance d'un arrêté spécifique par l'EMS.

**Article IV :** Les services de gendarmerie et de police sont chargés pour chacun qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article V :** Voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG, 31 Avenue de la paix - BP 51038 - 67070 STRASBOURG CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

**Article VI** : Le présent arrêté sera adressé à :

* Eurométropole de Strasbourg, Service des Voies Publiques,
* L'entreprise IVACOM
* La Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim,
* ASVP de la Commune de Wolfisheim,

Le Maire,
Eric AMIET

Par délégation du Maire
L.e D.S.T.

A. PERILLON

19 rue du Moulin – 67 202 Wolfisheim
Adresse postale : CS 42002 – 67 032 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 78 14 19
Mail : mairie@wolfisheim.fr - site Internet : www.wolfisheim.fr